



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

produits pétroliers

Question écrite n° 76512

Texte de la question

M. Gérard Voisin souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la situation des aides à domicile qui demandent la revalorisation de l'indemnité kilométrique. Celle-ci, fixée conventionnellement, leur est attribuée pour les déplacements effectués entre deux interventions auprès des personnes âgées. Dans un département rural comme celui de Saône-et-Loire, les personnels d'aide à domicile parcourent chaque mois avec leur véhicule des distances très importantes. Travaillant pour la plupart d'entre eux à temps partiel et étant rémunérés au SMIC, la hausse des prix du carburant se ressent fortement et vient largement amputer leur pouvoir d'achat. En conséquence, les aides à domicile doivent bénéficier d'une augmentation significative de l'indemnité kilométrique sans laquelle ces personnels ne pourront plus continuer à exercer leur métier auprès des personnes âgées. Il lui demande donc de bien vouloir appuyer cette revendication auprès des partenaires sociaux.

Données clés

Auteur : [M. Gérard Voisin](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76512

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 octobre 2005, page 9898